Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 740

Artikel: Tautologie
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017074

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 740 23 août 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Marcel Burri
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

740

Domaine public

Tautologie

Le comité central du Parti socialiste suisse n'y a pas vu d'inconvénients majeurs. Les mauvaises habitudes demeureront des habitudes, celles de l'intervention des conseillers fédéraux à la radio et à la télévision avant chaque votation fédérale.

Pierre Aubert, conseiller fédéral socialiste, surnommé familièrement Toto, dira, par les ondes, ce que l'on sait déjà depuis le «message» adressé au Parlement, à savoir que le Conseil fédéral propose le rejet des initiatives sur les économies d'énergie et sur l'abolition du nucléaire. Répéter en d'autres termes ce qui a déjà été exprimé, c'est une tautologie.

Mais la totologique, c'est autre chose.

Une fois de plus, on se trouve devant une interprétation déviante de la collégialité et une conception non conforme de la responsabilité de l'Exécutif.

La collégialité implique le secret des délibérations et le respect par la minorité (si minorité il y a) de la décision de la majorité. Ce respect ne veut pas dire conversion, adhésion à une conviction que l'on combattait avant le vote; il signifie que l'on taira désormais, publiquement, son opposition. Au niveau de l'Exécutif, la partie a été jouée; les perdants rentrent dans le rang; mais ils savent que cette partie est reprise en deuxième instance devant le Parlement, puis en troisième instance devant le peuple. A d'autres acteurs d'y tenir leur rôle.

Mais parler devant le peuple, par les ondes réquisitionnées (où est le statut d'indépendance de la radio-télévision?) contre sa conviction ou celle affichée de son parti, c'est une perversion de la collégialité et un brouillage de la démocratie directe.

La responsabilité du Conseil fédéral n'est pas engagée dans une votation de démocratie directe. Souvent les projets ne sont plus les siens, mais ceux, amendés, du Parlement. C'est d'ailleurs le Parlement qui adresse au peuple son préavis. En cas d'échec, le Conseil fédéral n'est pas tenu de démissionner. L'engagement direct et personnel des membres du Conseil est donc un glissement vers la responsabilité gouvernementale au sens traditionnel du terme, celle des pays qui ignorent la démocratie directe à la manière helvétique.

Nos institutions ont pourtant fonctionné avant l'invention de la télévision ou de la radio!

Si la politique, avant toute chose, a besoin de sincérité, comment faire croire à la politique, si un conseiller fédéral dit dans une allocution, précuisinée, qu'il défend ce qu'il n'aime pas et ce que les siens repoussent.

Comme membre du Conseil d'Etat vaudois, il m'est arrivé de soutenir devant le Parlement des projets qui n'étaient pas tels que mon département les avait conçus. C'est la règle du jeu. Mais jamais, au grand jamais, il ne serait venu à l'idée du Conseil d'Etat d'exiger que cet engagement s'étende à des prises de position publiques obligatoires avant les votations. Par décision interne, les membres du Conseil d'Etat vaudois s'abstiennent, sur des objets de politique cantonale, de faire partie de comités d'action. La collégialité est respectée dans la réserve et non par une unanimité de surface. L'«Unanimité» fédérale a d'ailleurs, en fonction du «tirage au sort» — qui parlera, et sur quel média, du sujet un ou du sujet deux? — quelque chose de dérisoire. Pour qui le Schwarzpeter?

A Berne, le congrès extraordinaire du Parti socialiste suisse, après avoir confirmé sa volonté de participer à l'Exécutif, avait, par diverses résolutions, souhaité ce genre de clarification.

Quand était-ce? — En 1984. **A. G.**

Comme prévu, dès le prochain numéro qui paraîtra le 7 septembre, nous reviendrons à notre rythme normal de parution, toutes les semaines. Une douce habitude qui ne date pas d'hier, puisque le premier DP hebdo est sorti de presse le 3 mars 1972. A bientôt donc.